

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01/07/2021

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers en exercice: 33

Présents : 30

Votants : 33

Etaient présents :

CADART François-Xavier, Maire.

BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, GABREL Cécile, SPOTBEEN Michel, Adjointes.

MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, ADORNI Christel, LESCROART Daniel, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, ROSENBERG-LIETARD Amandine, EL MESSAOUDI Amira, CORBEAUX Eric, DAL Perrine, PACINI Antoine, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, Conseillers.

Procurations :

MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à GAUDEFROY Stéphanie

DECRAENE Pierre, procuration à CORBEAUX Eric

PELLIZZARI Rachel, procuration à HUART Cécile

Sommaire

1	NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
2	APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 03 MARS, 11 MARS ET 08 AVRIL 2021	3
3	COMMUNICATIONS DU MAIRE	3
4	DECISIONS MUNICIPALES – ETAT DES MARCHES	4
5	M. LE MAIRE – SECURITE – PREVENTION – HANDICAP – VIE ASSOCIATIVE – RELATIONS INTERNATIONALES	8
6	COMMISSION FINANCES – MARCHES PUBLICS – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION SCOLAIRE	12
7	COMMISSION PARCOURS EDUCATIF	17
8	COMMISSION URBANISME-MOBILITE-TRAVAUX-QUALITE DE L'ESAPCE PUBLIC -RELATIONS BAILLEURS ET LOGEMENT	19
9	COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL	23
10	QUESTIONS ORALES	25



Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI, Secrétaire de séance.

Présentations :

- De Wilfried LEFEBVRE, Directeur Général des Services.
- De Sabah YOUSFI, Directrice de Cabinet

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 03 MARS, 11 MARS ET 08 AVRIL 2021

Ces trois procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

- a. Monsieur CADART invite Monsieur Antoine PACINI à rejoindre l'assemblée délibérative, suite à la démission de Madame Aude RADIGOIS le 07 juin 2021. Par conséquent Monsieur Antoine PACINI devient conseiller municipal.
- b. Monsieur Hervé CARLIER souhaite remercier les agents municipaux ainsi que les élus pour leur mobilisation lors des élections Régionales et Départementales des 20 et 27 juin 2021. Il déplore toutefois qu'un tiers des listes d'assesseurs ne se soit pas impliqué, d'autant que Seclin comptait 18 bureaux de vote.

Monsieur Eric CORBEAUX souligne la faible participation des électeurs puisque la participation avoisinait seulement les 20%, et évoque plutôt le besoin de travailler sur la participation des Seclinois pour palier cette carence. Il ajoute le besoin d'exemplarité afin de « donner du sens et du pouvoir » aux citoyens.

Monsieur François-Xavier CADART le rejoint dans ses propos sur le niveau de participation aux élections et ajoute que la démarche participative doit s'illustrer aussi par le vote. Pour cela il est nécessaire de se déplacer. Il remercie par ailleurs, en toute « humilité », les électeurs qui l'ont élu et se sont mobilisés de façon significative à 68%.

- c. Notification des arrêtés préfectoraux en date en date du 30 avril 2021 :
Monsieur François-Xavier CADART informe l'assemblée de l'honorariat d'adjoint au maire attribué à Madame Noëlla QUINART, ainsi que de Monsieur Jean-Rémy VANDEVOORDE. Il s'agit d'une distinction purement honorifique qui salue l'implication de ces personnes.
- d. Recours en annulation de la délibération portant sur la vidéo protection:
La liste « Seclin en Commun » dénonce un défaut d'information.
Monsieur François-Xavier CADART insiste sur la terminologie employée puisqu'elle traduit une approche différente. Monsieur le Maire opte pour la « protection » tandis que l'opposition exprime la « surveillance ».
De plus, Monsieur CADART expose l'illégalité de l'ancien dispositif :
 - ✓ Pas d'autorisation
 - ✓ Non renouvellement auprès de la Préfecture du Nord
 - Visionnages illégaux
 - ✓ Absence de charte éthique
 - ✓ Pas d'affichage
 - ✓ Disproportion du nombre de caméras (16 caméras sur 3 sites, ce qui proportionnellement à la situation actuelle aurait porté à 160 le nombre de caméras)

Monsieur Eric CORBEAUX exprime la confiance qu'il accorde au tribunal administratif qui jugera de ce recours portant sur la non communication d'éléments auprès de la commission municipale, sans lien avec les pratiques antérieures exposées par Monsieur François-Xavier CADART, et citées ci-dessus.

4. DECISIONS MUNICIPALES – ETAT DES MARCHES

**TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DECISIONS MUNICIPALES 2021
A LA DATE DU 24 juin 2021**

NUMERO D'ENREGISTREMENT	DECISIONS MUNICIPALES PORTANT SUR:	DATE DE SIGNATURE
886/21	La clôture de la régie de recettes des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et classes de neige	9 avril 2021
887/21	La vente de 2 balayeuses pour pièces en l'état	14 juin 2021
888/21	La vente d'un chariot élévateur	14 juin 2021
889/21	La clôture de la régie de recettes des photocopies	14 juin 2021

ETAT DES MARCHES CONCLUS ARRETES AU 18 JUIN 2021

Marché 19.046 : location et infogérance d'un serveur dédié à l'hébergement de la messagerie de la collectivité - modification d'exécution n° 2 pour acter de la mise en place de la solution Microsoft Exchange, en lieu et place de la solution BlueMind

Marché 20.051 : Mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration de la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit (3ème procédure)-mission de base - modification d'exécution pour rendre définitif le montant de la rémunération

Marché 21.009 : maintenance et entretien d'équipements dans les cuisines des restaurants scolaires

Marché 21.011 : étude de programmation en vue de la rénovation, mises aux normes et modification de la Salle des Fêtes

Marché 21.020 : locations de véhicules en courte et moyenne durée - lot n° 1 : location de véhicules légers

Marché 21.020 : locations de véhicules en courte et moyenne durée - lot n° 2 : location de véhicules utilitaires

Marché 21.021 : Prestations de préparation et de portage de repas du midi pour la résidence autonomie de personnes âgées les dimanches et jours fériés

Marché 21.024 : marché subséquent n° 05 à l'accord-cadre n° AC.17.05 pour l'achat d'équipements interactifs, numériques éducatifs - acquisition d'un V.P.I. pour l'école élémentaire Durot

Marché 21.024 : marché subséquent n° 05 à l'accord-cadre n° AC.17.05 pour l'achat d'équipements interactifs, numériques éducatifs - maintenance d'un V.P.I. école élémentaire Durot

Marché 21.033 : achat de diverses fournitures scolaires et d'activités manuelles et artistiques, y compris les manuels scolaires - lot n° 1 : fournitures scolaires courantes

Marché 21.033 : achat de diverses fournitures scolaires et d'activités manuelles et artistiques, y compris les manuels scolaires - lot n° 2 : fournitures pour activités manuelles et créatives

Marché 21.033 : achat de diverses fournitures scolaires et d'activités manuelles et artistiques, y compris les manuels scolaires - lot n° 3 : livres et ouvrages scolaires

Marché 21.033 : achat de diverses fournitures scolaires et d'activités manuelles et artistiques, y compris les manuels scolaires - lot n° 4 : fournitures pour activités artistiques

Marché DSP-21.01 : délégation de Service Public portant sur l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules automobiles en infraction, ou accidentés sur le territoire de SECLIN

Marché DSP-21.02 : délégation de Service Public portant sur la gestion du centre de vacances de RISTOLAS, dans les Hautes-Alpes

Marché 21.041 : formation pour un élu, en visio conférence : "prévenir les violences discriminatoires" (suite à report de celle prévue par marché n° 21.003)

Marché 21.042 : animation d'ateliers de pratique artistique et jeux d'expression divers par un metteur en scène et comédien, à la salle Dédulle

Marché 21.043 : marché subséquent n° 18 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : sortie à Villeneuve d'Ascq (musée de plein air)

Marché 21.043 : marché subséquent n° 18 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie à Armentières (les Près du Hem)

Marché 21.044 : numéro non attribué par erreur

Marché 21.045 : modification du réseau informatique et du réseau téléphonique pour 2 services au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville

Marché 21.046 : marché subséquent n° 24 à l'accord cadre n° AC.17.02 pour des locations de divers équipements nécessaires aux fouilles archéologiques - lot n° 1 : location d'engins de chantiers, avec chauffeurs, pour le site "32, rue du Plouich-Wattiessart"

Marché 21.047 : accueil en camping d'été pour un groupe de 14 à 24 personnes (enfants et adultes d'encadrement), au camping des Cytises à Isques (62)

Marché 21.048 : marché transitoire pour les travaux d'impression du journal d'informations hebdomadaire ("l'hebdo seclinois")

Marché 21.049 : travaux de rénovation des parquets de l'Hôtel de Ville (salle des commissions, salle des mariages, bureau de Monsieur le Maire, bureau du Directeur Général des Services)

Marché 21.050 : fourniture et pose d'une clôture en plaques béton terrain du restaurant scolaire Paul Langevin

Marché 21.051 : Travaux de restructuration à la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit - lot n° 1 : gros-œuvre ; plâtrerie ; carrelage ; faïences ; menuiserie intérieure ; peinture

Marché 21.051 : Travaux de restructuration à la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit - lot n° 2 : chauffage ; ventilation ; plomberie

Marché 21.051 : Travaux de restructuration à la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit - lot n° 3 : électricité

Marché 21.052 : remplacement de portes d'entrée à l'école primaire Paul Durot

Marché 21.053 : marché subséquent n° 06 à l'accord-cadre n° AC.19.01 relatif à des prestations d'entretien des espaces verts : interventions sur 8 sites, pour 229 sujets

Marché 21.054 : Etude du mobilier céramique issu de l'opération de diagnostic archéologique 59-2019-025-03 "rue Marcel Dassault"

Marché 21.055 : 15 interventions de socio esthétique, à la salle Jeun'Espace de l'Espace Communal de la Mouchonnière

Marché 21.056 : accueil en camping d'été pour un groupe de 10 à 16 jeunes, à Labenne

Marché 21.057 : Fournitures de bureau(via la C.A.M. – Centrale d'Achat Métropolitaine)

Marché 21.058 : élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier multi-enjeux

Marché 21.059 : forfait pour insertions publicitaires en marchés publics à marchesonline.com

Marché 21.060 : marché subséquent n° 19 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : transfert au domaine du Frêchet - Le Reposoir (Haute-Savoie)

Marché 21.060 : marché subséquent n° 19 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie à Houplin-Ancoisne (Parc Mosaïc) pour 2 écoles (Marie Curie et Paul Langevin)

Marché 21.060 : marché subséquent n° 19 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 3 : sortie à Armentières (Près du Hem), pour 2 écoles (Marie Curie et Paul Langevin)

Marché 21.060 : marché subséquent n° 19 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 4 : sortie à Zuydcoote (plage et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Flandre Maritime)

Marché 21.060 : marché subséquent n° 19 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 5 : sortie à Bray Dunes pour 2 écoles (Marie Curie et Paul Langevin)

Marché 21.061 : programme culturel "Hors les Murs" : représentation "LONDON - NEW YORK", à la Collégiale Saint-Piat

Marché 21.061 : programme culturel "Hors les Murs" : représentation "LONDON - NEW YORK", à la Collégiale Saint-Piat - modification d'exécution pour préciser un taux de T.V.A. sur la partie "défraiements des repas"

Marché 21.062 : mission de conseil et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner le développement d'un système de vidéo protection urbaine, par de l'interconnexion de certains sites municipaux

Marché 21.063 : marché subséquent n° 14 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective

- lot n° 04 : légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct de l'agriculture, 4ème gamme

- lot n° 05 : fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct, 1ère gamme

- lot n° 11 : légumes et fruits frais, de 1ère, 4ème et 5ème gammes

Marché 21.064 : marché subséquent n° 20 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : sortie scolaire à Villeneuve d'Ascq (musée de plein air pour école Adophe Dutoit)

Marché 21.064 : marché subséquent n° 20 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie scolaire à Arras (cité Nature) pour l'école Jules Verne

Marché 21.064 : marché subséquent n° 20 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 3 : sortie scolaire à Albert (musée de la somme 1916) pour l'école Adolphe Dutoit

Marché 21.065.A : Location Longue Durée d'un robot de nettoyage complet pour la piscine municipale

Marché 21.065.B : Maintenance du robot de nettoyage complet pour la piscine municipale

Marché 21.066 : animation d'un atelier "notion sur le développement de l'enfant (conseils de portages, d'installations, et stiumlis), à la Maison de la Petite Enfance

Marché 21.067 : Seclin Summerestival au Parc de la Ramie : 1 séance de cinéma "PACK DRIVE-IN"

Marché 21.068 : formation en animation volontaire - formation d'approfondissement B.A.F.A., pour 1 agent, à Roubaix, en demi-pension

Marché 21.069 : accueil en camping d'été pour un groupe de 14 à 28 personnes (enfants et adultes d'encadrement), au camping L'Eglantier à Ambleteuse (62)

Marché 21.070.A : mini-séjour d'été : mise à disposition du gîte de Ruisseauville (62) pour un groupe de 14 à 28 personnes (enfants et adultes d'encadrement)

Marché 21.070.B : mini-séjour d'été : mise à disposition du gîte de Ruisseauville (62) pour un groupe de 14 à 28 personnes (enfants et adultes d'encadrement)

Marché 21.071 : Seclin Summerestival au Parc de la Ramie : 5 animations "tour de poneys", dans le Parc Rosenberg

Marché 21.072 : gestion d'un dispositif d'insertion par l'activité économique, ayant pour support des prestations de propreté urbaine et d'entretien d'espaces verts

Marché 20.073 : prestations de services pour mise en place d'une communication "commerçants non sédentaires"

Marché 20.074 : prestations de services pour nouvelle charte graphique et nouveau logo pour la collectivité

Marché 21.075 : marché subséquent n° 21 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars

- lot n° 1 : transferts intra-muros pour les accueils de loisirs en juillet 2021
- lot n° 2 : sortie des séniors à la guinguette de Tilques (62)
- lot n° 3 : sortie des séniors à Saint Inglevert (estaminet palace)

Marché 21.076 : vérification du maintien en état de conformité des installations électriques E.R.T. et des installations thermiques fluides au centre de Ristolas

Marché 21.077 : Seclin Summerestival au Parc de la Ramie : prestations d'assistance et de gardiennage et de sécurité

Marché 27.078 : maintenance du réseau d'éclairage public, sportif et festif (transitoire, en attendant la conclusion du nouveau marché)

Marché 21.998 (suite à prolongation des vacances scolaires) : accueils de loisirs pendant vacances de printemps : animation de 10 ateliers d'initiation à l'anglais, pour groupe de 10 enfants maximum, âgés de 6 à 10 ans, à l'école Marie Curie

APPROUVES A L'UNANIMITE

5. M. LE MAIRE – SECURITE – PREVENTION – HANDICAP – VIE ASSOCIATIVE
– RELATIONS INTERNATIONALES

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
1	DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES	Approuvé à l'unanimité	33
2	DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Approuvé à l'unanimité	33
3	APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCES SUITE A LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-DEULE ET DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Approuvé à l'unanimité	33
4	SCHEMA DIRECTEUR METROPOLITAIN DE VIDEO PROTECTION URBAINE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Approuvé	33 25 votes pour 8 votes contre
5	CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CIPD) : RENOUVELEMENT D'ADHESION 2021	Approuvé à l'unanimité	33
6	ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE CLUB CŒUR ET SANTE DE SECLIN	Approuvé à l'unanimité	33
7	ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION YELKABE	Approuvé à l'unanimité	33
8	CONSULTATION PAR DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : PROJET DE DELIBERATION POUR RECTIFIER LA DUREE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'ENLEVEMENT ET LA MISE EN FOURRIERE DE VEHICULES AUTOMOBILES GENANTS	Approuvé à l'unanimité	33
9	ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD	Approuvé à l'unanimité	33

Délibération n°1

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

→ Il s'agit d'une décision modificative, qui annule et remplace la délibération n°1 du 24 septembre 2020

Suite à la démission de Madame Aude RADIGOIS et à l'installation de Monsieur Antoine PACINI ce jeudi 1^{er} juillet 2021, il est proposé d'actualiser la liste des membres du conseil municipal siégeant dans les commissions municipales.

Ces propositions sont conformes à la demande de « Seclin en commun »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°2

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

→ Il s'agit d'une décision modificative, qui annule et remplace la délibération n°3 du 10 juillet 2020

Suite à la démission de Madame Aude RADIGOIS et à l'installation de Monsieur Antoine PACINI ce jeudi 1^{er} juillet 2021, il est proposé de remplacer l'élue démissionnaire par Monsieur Eric CORBEAUX.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°3

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCES SUITE A LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-DEULE ET DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Suite à la fusion de la Métropole Européenne de Lille avec la Communauté de Communes de la Haute Deûle, 95 communes composent désormais cette inter-communalité. La Commission locale d'évaluation des transferts de charges a examiné la valorisation des transferts de produits et de charges inhérents à cette fusion. Le rapport n'est pas préjudiciable à la ville de Seclin puisque les dotations restent identiques.

LES ANNEXES(courrier adressé aux Maires en date du 28 mai 2021, diaporama présentant la valorisation des transferts de charge CLECT en date du 21 mai 2021, arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 25 octobre 2019) ONT BIEN ETE PRESENTEES AUX ELUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°4

**SCHEMA DIRECTEUR METROPOLITAIN DE VIDEO PROTECTION URBAINE :
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE
DE LILLE**

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Métropolitain de Vidéo Protection Urbaine, la MEL a décidé de la mise en place d'un plan de soutien aux investissements des communes sous la forme d'un fonds de concours, tel que prévu à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce fonds permettra de soutenir financièrement une partie de la mise en place de la vidéo protection sur Seclin. L'aide est plafonnée à hauteur de 100 000 euros.

Monsieur Antoine PACINI déclare regretter la communication de Monsieur le Maire au sujet du recours au tribunal administratif sur la question de la vidéo protection. Il ajoute que l'opposition « ne joue pas » avec cette question, citant Monsieur le Maire dans ses propos liminaires. Il déclare accorder la même valeur aux différentes terminologies (protection et surveillance) et s'étonne que Monsieur le Maire procède à cette distinction alors que, selon lui, la nuance n'est pas faite actuellement sur ces deux approches. Il estime que la surveillance correspond davantage à cette nouvelle approche. Il considère que ce service ne répond pas aux besoins des Seclinois et aurait préféré que la municipalité investisse plutôt dans des actions de service public, comme le renforcement des effectifs de police, tel qu'initié par l'ancienne équipe municipale mais non abouti par manque de temps. A cet égard, il propose son aide pour « aller chercher des renforts de police nationale ».

Monsieur le Maire précise que les renforts de police nationale ont été demandés auprès du ministre Monsieur DARMANIN, pour le commissariat de Wattignies. Quant à la police municipale, Monsieur François-Xavier CADART annonce que les équipes sont désormais complètes et opérationnelles. Enfin Monsieur le Maire rebondit sur sa communication relative au recours en précisant qu'il s'agit d'une obligation légale qu'il a exercée devant cette assemblée.

ADOPTE A 25 VOIX CONTRE 8 (A Pacini, S Prunes, C Huart, B Vandekerckhove, E Corbeaux, P Dal, P Decraene par procuration, R Pellizzari par procuration)

Délibération n°5

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CIPD-
RENOUVELLEMENT D'ADHESION**

Cette association œuvre depuis 2019 à la prévention des risques liés à l'usage des drogues et aux addictions en général. Monsieur Fouad EL GHAZI présente le projet de renouvellement d'adhésion à cet organisme.

Le calcul de la cotisation est basé sur le ratio de 1,85€ par habitant, aussi 22 958,50€ seront nécessaires pour reconduire les actions du CIPD. Ce montant est inscrit au budget de la ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°6

ATTRIBUTION DE SUBVENTION : CLUB ET SANTE DE SECLIN

Madame Amira EL MESSAOUDI présente cette association soutenue par la Fédération Française de Cardiologie et portée à l'échelle de la ville par l'association Club Cœur et Santé. Elle décline les différentes actions entreprises (dépistages sur les marchés, parcours du cœur, journée de prévention, terrain...).

La somme requise est de 300€. Elle est inscrite au budget 2021.

Eric CORBEAUX souligne la chance de pouvoir compter sur cette association et cite en complément le club Forme Santé et Détente qui favorise l'activité physique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°7
ATTRIBUTION DE SUBVENTION : ASSOCIATION YELKABE

Madame Amandine ROSENBERG-LIETARD présente l'association ainsi que les liens qui unissent le village Burkinabais de Méguet à la ville de Seclin.

La subvention de 1650€ entre dans un projet global de soutien aux besoins des habitants de Méguet, et notamment la formation aux premiers secours pour 10 personnes. Ces formations seront dispensées par la Croix Rouge Française. Le montant est prévu au budget.

Monsieur Eric CORBEAUX évoque son investissement de longue date pour l'association Yelkabe et dresse également un état des lieux sur la situation politique actuelle. L'insécurité régnant plus que jamais dans ce pays dévasté par le djihadisme, il propose qu'un courrier de soutien soit adressé au maire de Méguet, conformément à sa demande par mail du 7 juin dernier. Il regrette également que la subvention n'ait pas été traitée plus tôt.

Monsieur le Maire propose que le sujet soit porté à l'ordre du jour de la prochaine commission.

Monsieur Christian BACLET précise qu'aucune nouvelle subvention n'avait été formulée jusque là. Enfin il précise que toutes les demandes de subvention ont été examinées et ont fait l'objet d'un traitement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°8
PROJET DE DELIBERATION POUR RECTIFIER LA DUREE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'ENLEVEMENT ET LA MISE EN FOURRIERE DE VEHICULES AUTOMOBILES GENANTS

→ Il s'agit d'une consultation par délégation de service public (DSP)

La délibération porte sur la durée de cette DSP portant sur l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules automobiles gênants. La durée sera portée à 5 ans au lieu de 7, conformément à la réglementation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°9
ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET L'ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD

La délibération propose le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires du Nord, dont l'aide et conseils sont incontournables pour les collectivités territoriales.

Madame Cécile HUART demande à ce que tous les élus puissent bénéficier de ce service.

Monsieur le Maire est tout à fait favorable à ce partage.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. COMMISSION FINANCES – MARCHES PUBLICS – RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION SCOLAIRE

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
10 11 12 13	RESSOURCES HUMAINES : a. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTE b. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A L'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES c. REMUNERATION DES VACATAIRES d. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR LA LOI	Approuvé à l'unanimité	33
14	CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'AIDE AUX COLLECTIVITES CONCERNANT LES MODALITES DE LA PRESTATION CHOMAGE	Approuvé à l'unanimité	33
15 16	CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE IMMACULEE CONCEPTION : a. VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES ELEVES DE PRE-ELEMENTAIRE, ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 b. VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES ELEVES DE PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE, ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION FIXANT LA PARTICIPATION COMMUNALE ET LES CONDITIONS DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE ALLANT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 A L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026	Approuvé à l'unanimité	33
17	INDEXATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEILS PERISCOLAIRES	Approuvé à l'unanimité	33
18	CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE MISSIONS DES AGENTS ET DES ELUS ET PROPOSITION DE REGLEMENT INTERIEUR INHERENT AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE MISSIONS	Approuvé à l'unanimité	33
19	OCTROI PAR LA COMMUNE DE « PRESENTS D'USAGE »	Approuvé à l'unanimité	33
20	DEMANDE DE MODIFICATION D'EXECUTION A L'ACCORD-CADRE MULTI ATTRIBUTAIRE PORTANT SUR LA FOURNITURE AVEC LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS AU SEIN DE LA CUISINE CENTRALE POUR LES BESOINS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE	Approuvé à l'unanimité	33
21	RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS : SOLLICITATION DU DISPOSITIF D'AIDE DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE	Approuvé à l'unanimité	33

Délibération n°10
CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Monsieur Christian BACLET présente les mouvements administratifs de la collectivité : postes supprimés (5), créées (8), et leur date d'effet. Ces postes créés peuvent être pourvus par des agents titulaires ou à défaut par des contractuels.

Eric CORBEAUX demande si le poste de DGA cité dans la délibération n°12 et présenté au conseil municipal du 11 mars, a été pourvu.

Monsieur Christian BACLET répond que le recrutement n'a pas encore été réalisé. Par conséquent ce poste est vacant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°11
CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
L'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES

Monsieur Christian BACLET présente la création d'un poste non permanent à compter du 01 juillet 2021, pour une durée de 4 mois, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Le grade est celui de rédacteur principal de 1ere classe. La durée hebdomadaire est de 17h50.
Les crédits sont inscrits au budget

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°12
REMUNERATION DES VACATAIRES

Il s'agit de reconductions de contrats pour la crèche familiale, l'insertion par la culture du contrat de ville, l'enfance jeunesse insertion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°13
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU
LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN
FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE DANS LES CONDITIONS PREVUES PAR
LA LOI

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°14
CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'AIDE AUX COLLECTIVITES CONCERNANT
LES MODALITES DE LA PRESTATION CHOMAGE

Conformément à l'article L5424-1 du Code du Travail, le régime d'assurance chômage s'applique aux agents fonctionnaires et contractuels de la Fonction Publique Territoriale. Ainsi, ces agents ont droit, s'ils en remplissent les conditions, au versement de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) dans les mêmes conditions que les salariés du secteur privé. Le Cdg59 peut accompagner les collectivités territoriales dans le calcul des droits aux allocations chômage et dans le suivi du dossier des agents involontairement privés d'emploi.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention et à faire appel à ce service en cas de besoin.

Monsieur Christian BACLET précise que ce cas de figure se présente rarement, et que le coût est en nette diminution (150€ au lieu de 400€). La responsable administrative du service des Ressources Humaines est la référente.

L'ANNEXE (Convention CDG) A BIEN ETE PRESENTEE AUX ELUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°15

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE IMMACULEE CONCEPTION : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES ELEVES DE PRE-ELEMENTAIRE, ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Un contrat d'association a été conclu le 20 juillet 1989 entre l'Etat et l'Association « Ecole et Famille » assurant la gestion de l'école privée préélémentaire et élémentaire Immaculée Conception. Par délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 1989, l'assemblée municipale a décidé de s'y associer en allouant, sur la base des règles en vigueur, une aide financière de 528€ aux élèves seclinois fréquentant l'enseignement élémentaire obligatoire. La loi pour une Ecole de la confiance a été promulguée au journal officiel le 28 juillet 2019, elle prévoit l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

En conséquence, la participation financière de la commune doit être allouée aux enfants ayant 3 ans au 31 décembre 2019, scolarisés en préélémentaire pour l'année scolaire 2019-2020. Soit un montant total de 48 576 € pour 92 élèves.

Le recteur de l'académie sera sollicité pour une aide financière.

Madame Cécile HUART demande à Monsieur Christian BACLET s'il existe une compensation obligatoire par le rectorat. Monsieur Christian BACLET répond qu'à ce jour les calculs sont complexes et donc incertains, raison pour laquelle cette délibération permettra d'entreprendre des démarches auprès du rectorat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°16

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE IMMACULEE CONCEPTION : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES ELEVES DE PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE, ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION FIXANT LA PARTICIPATION COMMUNALE ET LES CONDITIONS DE PAIEMENT POUR LA PERIODE ALLANT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 A L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Cette délibération reprend le même contexte que la précédente, à savoir la prise en charge dès l'âge de 3 ans, et la demande de subvention (dont le document a été annexé aux documents de préparation). Un prix unique a été négocié, qu'il s'agisse d'un enfant scolarisé en école primaire ou en école maternelle. La somme est de 550€ par enfant. Les dépenses estimées sont de l'ordre de 172 000€. Ces dépenses sont budgétées. Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'Association OGEC «Ecole et Famille», mais aussi et par conséquent, de solliciter auprès du recteur d'académie l'attribution des ressources dues à Seclin au titre de

l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, pour la rentrée scolaire 2020/2021 et les suivantes.

L'ANNEXE (convention avec l'OGEC « Ecole et Famille ») A BIEN ETE PRESENTEE AUX ELUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°17

INDEXATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEILS PERISCOLAIRES

Monsieur Christian BACLET présente les nouvelles grilles tarifaires pour la restauration scolaire et les accueils périscolaires. L'augmentation de 2% s'explique par le fait qu'aucun ajustement n'ait été fait en 2020. Toutefois, la tarification est basée sur une indexation. De plus un tarif forfaitaire de 0,75€ est appliqué aux familles qui récupèrent leur(s) enfant(s) entre 16H30 et 17H00.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°18

CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE MISSIONS DES AGENTS ET DES ELUS ET PROPOSITION DE REGLEMENT INTERIEUR INHERENT AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE MISSIONS

Monsieur Christian BACLET présente les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement et de missions applicables aux élus comme aux agents municipaux. Ce document constitue une déclinaison du cadre légal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°19

OCTROI PAR LA COMMUNE DE « PRESENTS D'USAGE »

La ville de Seclin offre des cadeaux et/ou récompenses pour divers événements en lien avec ses administrés. Il peut s'agir de cadeaux de fin de scolarité, de récompenses remises dans le cadre de jeux organisés par les centres de loisirs, de cadeaux offerts pour certaines fêtes du calendrier, de cadeaux remis à l'occasion des noces ou des baptêmes, etc... Monsieur Christian BACLET précise que ces présents ont une très faible valeur à l'unité. Il ajoute qu'aucun cadre n'existait auparavant et que cela pouvait engendrer des blocages au niveau comptable.

Monsieur Eric CORBEAUX propose d'ajouter les retraités de la commune pour les coquilles de Noël.

Madame Marie-Chantal RACHEZ rappelle les avantages accordés aux retraités de la commune : maintien de l'adhésion au comité d'entreprise (COS), participation au banquet de fin d'année (ou à défaut une bouteille de champagne offerte), et chèque de 30€.

Cécile HUART souhaite savoir si un cadre a été posé sur les éventuels cadeaux reçus.

Monsieur François-Xavier CADART répond qu'il souhaite et veille à respecter le cadre légal d'autorisation des présents et qu'il étudiera cette proposition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°20

**DEMANDE DE MODIFICATION D'EXECUTION A L'ACCORD-CADRE MULTI
ATTRIBUTAIRE PORTANT SUR LA FOURNITURE AVEC LIVRAISON DE DENREES
ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS AU SEIN DE LA
CUISINE CENTRALE POUR LES BESOINS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Cette délibération concerne la livraison des denrées de la cuisine centrale. Le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) propre à la commande publique prévoit des commandes par bons. Or, en termes de denrées, il est très difficile de respecter les quantités indiquées de manière précise. Aussi pour faciliter le traitement comptable il est demandé d'y inclure une marge de 15% sur le poids total par ligne de produit commandé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°21

**RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS : SOLLICITATION DU DISPOSITIF
D'AIDE DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE**

Le monument aux morts, installé en 1923, n'avait jamais fait l'objet de restauration significative. Sur propositions de Monsieur Roger MILLE et des associations d'anciens combattants, Monsieur Christian BACLET propose la réfection du monument pour la somme de 18 000€ environ. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Régional Hauts de France, à hauteur de 3000€.

Monsieur le Maire salue la ténacité de Monsieur Roger MILLE. Il soutient le « devoir de mémoire » afin d'offrir à chacun un lieu de recueillement digne de ces personnes qui ont fait don de leur vie pour les générations à venir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. COMMISSION PARCOURS EDUCATIF

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
22	DISPOSITIF REAAP - RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET OUVERTURES DE CREDITS :		
	a. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET « ESPACE D'EDUCATION PARTAGEE »	Approuvé à l'unanimité	33
	b. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET « ET SI ON PARLAIT DE NOS ENFANTS »	Approuvé à l'unanimité	33
23	INDEXATION DE LA TARIFICATION RELATIVE AUX ACCUEILS DE LOISIRS ET PERI AL	Approuvé à l'unanimité	33
24	CONVENTION DE TERRITOIRE GLOBALE ENTRE LA CAF ET LA VILLE DE SECLIN	Approuvé à l'unanimité	33

Délibération n°22

DISPOSITIF REAAP - RESEAU D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET OUVERTURES DE CREDITS

Madame Amandine MASSET présente le projet REAAP, projet qui porte sur la thématique de la parentalité. Sur la ville de Seclin des ateliers (parent(s)-enfant(s) ou parent(s) sont proposés.

→ Deux votes seront soumis à l'assemblée délibérative :

Le premier concerne l'ouverture de crédits et de recettes pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir le projet « espace d'éducation partagée ». Il s'agit d'une subvention allouée par la CAF du Nord, d'un montant de 9620€ pour l'année 2021, et 9420€ pour l'année 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le second concerne l'ouverture de crédits et de recettes pour l'attribution de subventions pour le projet « et si on parlait de nos enfants », à hauteur de 5 500€

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°23

INDEXATION DE LA TARIFICATION RELATIVE AUX ACCUEILS DE LOISIRS ET PERI AL

Chaque année la ville met en place des accueils de loisirs durant les différentes périodes de vacances ainsi que les mercredis et les samedis. Il convient d'actualiser ces tarifs, sur la base d'une indexation. Ces tarifs seront applicables à compter du 8 septembre 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°24

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF ET LA VILLE DE SECLIN

Dans le cadre de sa nouvelle politique générale, la CAF met fin progressivement aux Contrats Enfance Jeunesse et souhaite déployer la Convention Territoriale Globale (CTG). Le CTG entrera en vigueur le 01 janvier 2022. Par conséquent un nouvel accord cadre politique sur les bases d'une période pluriannuelle doit être signé entre la CAF et la municipalité de Seclin. La délibération propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes conventions d'objectifs et de financement inhérentes à cette nouvelle convention. Ces mesures permettraient de co-financer des actions de petite enfance, estimées à 57 000€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. COMMISSION URBANISME – MOBILITE – TRAVAUX – QUALITE DE L’ESPACE PUBLIC – RELATIONS BAILLEURS ET LOGEMENT

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
25	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE PLU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Approuvé à l'unanimité	33
26	FONDS DE TRAVAUX URBAIN - FTU : FONDS D'INITIATIVE DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS - LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE GESTION DU FTU	Approuvé à l'unanimité	33
27	REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES	Approuvé à l'unanimité	33
28	COTISATION ANNUELLE POUR LA PARTICIPATION AU CONCOURS DES COMITES DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS	Approuvé à l'unanimité	33
29	ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A DES PARTICULIERS	Approuvé à l'unanimité	33
30	DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIRIE – RUE PHILIPPE DE GIRARD	Approuvé à l'unanimité	33
31	EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS – RUE DU CHATEAU, CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE	Approuvé à l'unanimité	33

Délibération n°25

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DES ONZE PLU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme (PLU) révisés (PLU2) et entrés en vigueur le 18 juin 2020. Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. Nous sommes donc à ce jour dans une phase d'ajustement durant laquelle la MEL a procédé à une enquête publique.

Sur le territoire de notre commune, le projet de modification prévoit :

- *Point 1 - Seclin A1-Est - Correction du plan des hauteurs et du plan de stationnement sur la zone agricole (A) et sur la zone économique (UE).*
- *Point 2 - Divers secteurs de la commune - Renforcement de la protection de la qualité paysagère des Secteurs Paysagers Arborés (SPA)*

L'ensemble de ces mesures visent à préserver la qualité des sols (point 1), de l'eau (point 1) et la qualité paysagère du territoire (point 2).

- *Point 3 - Rue Jean Baptiste Mulier - Inscription d'un emplacement réservé de superstructure pour le transfert d'un poste de gaz haute pression.*

Ce point résulte de la demande de GRDF qui souhaitait modifier l'emplacement.

LES ANNEXES (enquête publique et liens ci dessous) ONT BIEN ETE PRESENTEES AUX ELUS

<https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation>

https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Délibération n°26

FONDS DE TRAVAUX URBAIN - FTU : FONDS D'INITIATIVE DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS - LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE GESTION DU FTU

Le Fonds de Travaux Urbains est une enveloppe financière d'un montant total de 30.000€ financé à part égale par la ville et la Région visant à cofinancer des projets d'un montant maximal de 9148 € (au-delà de cette somme, le financement complémentaire serait porté par la ville).

Le Fonds de Travaux Urbains assure la mise en œuvre de micro projets en lien avec la sécurisation des espaces, la qualité environnementale, la propreté et l'entretien.

Les demandes peuvent émaner d'usagers (individus, groupes), de techniciens municipaux ou d'associations relais dont les représentants ont été listés et déclinés nominativement à l'assemblée. Il s'agit de représentants par quartier et d'un comité de gestion.

Monsieur Eric CORBEAUX se satisfait de la présentation faite par Monsieur Olivier LEMAITRE, et reformule ses propos en insistant sur l'aspect citoyen et participatif du FTU. Cette « exigence de démocratie et de débat citoyen » est en effet un élément qu'il approuve.

Monsieur le Maire rejoint l'idée que le FTU ne revêt pas uniquement un caractère financier mais qu'il est aussi et avant tout un « un levier de concertation, de discussion, de construction de projets ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Délibération n°27

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le concours des maisons fleuries, organisé par la ville de Seclin, a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants seclinois pour le fleurissement de leurs balcons, façades et jardins. Cette délibération décline les différentes catégories, valeurs de prix et modalités du concours, ainsi que le règlement. Le coût annuel est de 1540€

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer le montant des prix tel que précisé dans le corps de la délibération,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir et à effectuer les virements correspondants pour un montant global de 1 540 € sur le compte des lauréats et participants,
- D'imputer la dépense correspondante sur les articles 6714 - Bourses et prix, chapitre 67 et 6232 - Fêtes et cérémonies, chapitre 011, fonction 8, sous-fonction 23.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n°28

COTISATION ANNUELLE POUR LA PARTICIPATION AU CONCOURS DU COMITE DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La Commune de SECLIN participe depuis plusieurs années au concours des villes et villages fleuris. Actuellement, la ville détient une fleur au palmarès et souhaite poursuivre et intensifier sa démarche environnementale et paysagère afin d'obtenir d'autres fleurs. Afin de maintenir l'attribution de cette fleur et son inscription à ce concours, une cotisation annuelle est demandée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

Cette cotisation est basée sur un montant forfaitaire de 350 € par an.

Cette délibération propose de reconduire l'adhésion au CNVVF

Monsieur François-Xavier CADART évoque son attachement à la qualité visuelle de la ville et à la biodiversité ; ce concours constituant un « beau défi ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n°29

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS A DES PARTICULIERS

Conformément aux délibérations prises les 30 mars 1999, 31 mars 2006, 9 octobre 2009, 14 février 2013, 19 mai 2016 et 12 octobre 2018, par le Conseil Municipal, il est nécessaire que soit donné un avis sur onze nouvelles demandes d'aides financières pour l'amélioration de l'habitat. Il s'agit de proposition de subventions d'équipement aux particuliers. Les adresses et la nature des travaux sont présentées à l'assemblée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n°30

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIRIE- RUE PHILIPPE DE GIRARD

La commune de Seclin est propriétaire d'un fond de voirie qui se termine en impasse, rue Philippe de Girard face au n°48. Suite accord amiable, ce terrain de 129 M2 est occupé par un Seclinois qui

demande à en devenir propriétaire. Les services du domaine avaient estimé la valeur vénale de ce bien à l'euro symbolique. Si l'assemblée délibérante suit cette proposition, la municipalité devra pour cela déclasser cette portion de voirie.

LES ANNEXES (avis du domaine sur la valeur vénale et plans) ONT BIEN ETE PRESENTEES AUX ELUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°31

EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE DU CHATEAU
CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du quartier de la gare pôle d'échange et plus particulièrement la rue du Château, la ville de Seclin souhaite effacer les réseaux aériens. Il s'agit des réseaux électriques, des télécoms, et de l'éclairage public.

Pour cela, une convention avec la MEL pour qu'elle devienne maître d'ouvrage unique, permettrait d'optimiser la réalisation de ces travaux.

Des frais sont prévus en contre partie, à savoir 60 729€ TTC.

La ville de Seclin étant propriétaire des réseaux d'éclairage public et de vidéo protection, elle en assume la gestion.

Madame Sophie PRUNES-URUEN questionne Monsieur Olivier LEMAITRE sur les raisons du retard des travaux d'effacement des réseaux aériens de la rue du Château, prévus initialement en 2019.

Monsieur Olivier LEMAITRE assure que les relances sont effectuées régulièrement auprès de la MEL qui ne peut aujourd'hui encore s'engager formellement sur la date de démarrage des travaux.

LES ANNEXES (courrier de la MEL, convention de transfert de maîtrise d'ouvrage) ONT BIEN ETE PRESENTEES AUX ELUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
32	PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – DROIT DE PRÉEMPTION DES COMMUNES SUR LES FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCES ET BAUX COMMERCIAUX	Approuvé à l'unanimité	33

Délibération n°32

**PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT –
DROIT DE PRÉEMPTION DES COMMUNES SUR LES FONDS ARTISANAUX, FONDS DE
COMMERCES ET BAUX COMMERCIAUX**

Conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005, les communes peuvent déterminer un périmètre géographique au sein duquel les espaces commerciaux et artisanaux sont destinés à être protégés via le droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, fonds de commerces, et baux commerciaux.

L'objectif de ce dispositif pour la commune de SECLIN est de renforcer l'attractivité commerciale et artisanale de son centre urbain.

Cet outil de veille est travaillé avec les acteurs locaux. Une aide financière de la MEL est possible, trois fois par an dans la limite de 50 000€.

Le périmètre de sauvegarde du centre ville est présenté par Monsieur Michel SPOTBEEN. Il va du magasin « Marché aux affaires » au Nord au commerce « L'imprévu » au Sud, et des pieds d'immeuble de la résidence Simone Veil dans le quartier de Burgault à l'Est jusqu'au primeur « Longuepée » à l'Ouest.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'instaurer le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat - Droit de préemption des communes selon les délimitations définies dans la délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile et à prendre toute décision portant application de cette nouvelle disposition,
- D'autoriser, au besoin, Monsieur le Maire à exercer le droit de préemption afférant au dispositif.

Monsieur Antoine PACINI indique qu'il manque à ce document les modalités. Il revient sur les possibilités de préemption en indiquant que sont également concernés les terrains jusqu'à 1000m². Il souhaiterait que 3 avis soient requis pour chaque projet d'acquisition (un notaire, un professionnel de l'immobilier, et un expert comptable). Enfin, il demande à participer aux commissions pour représenter l'opposition et participer aux sélections de candidatures et aux éventuelles préemptions.

Monsieur le Maire informe Monsieur Antoine PACINI que Madame Rachel PELLIZZARI, élue de l'opposition, siège à cette commission. Il rappelle que l'objet premier de ces dispositifs est la mise en place d'une cellule de veille, et d'apporter une orientation sur les types de commerce en centre ville. La question de la préemption est une étape « ultime », coûteuse et rare. Il termine en rappelant que la circulation de l'information, privilégiée par la municipalité, est par ailleurs obligatoire en vertu de l'organisation des délégations, et qu'elle induit par la même occasion la possibilité de recours.

Monsieur Michel SPOTBEEN clôt la conversation en précisant que la gestion actuelle a d'ailleurs permis d'écarter toutes sollicitations d'aides publiques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS ORALES

Intervention de Madame Sophie PRUNES-URUEN.

A l'initiative de la directrice, l'école primaire Durot a voté l'achat de tablettes numériques pour un montant de 6000€. Ce financement est imputé à la coopérative scolaire. Il répond aux nouveaux besoins en dotation d'équipement pour l'enseignement distanciel, accrus depuis la crise de la COVID19. Madame Sophie PRUNES-URUEN précise que ce n'est pas la vocation de la coopérative scolaire sauf pour financer un projet éducatif validé par l'OCCE. Elle demande que la municipalité complète ce financement. D'autres sources d'aides sont exploitables, telles que l'éducation nationale, les fonds Européens d'aide au numérique, ...

Elle regrette que soient permises l'octroi de subventions (autres) aux écoles privées telles que l'Immaculée conception alors que l'école publique puise dans sa coopérative scolaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une initiative de la directrice de l'école Durot, qui dispose de la liberté du choix de ses investissements.

Il ajoute que le besoin d'équipement numérique n'est pas uniquement la résultante de la crise sanitaire, puisque ce phénomène date de plusieurs années. Il prend pour exemple les tableaux TBI puis VBI dont la technologie ne cesse d'évoluer. Ainsi, les fonds auraient pu être levés par l'ancienne majorité en son temps. Il contextualise la demande formulée cette année, en indiquant qu'elle a été déposée le 26 mars pour une réponse à donner au 01 avril, et sans recensement préalable des besoins de l'ensemble des établissements scolaires Seclinois. Alors que la dépense totale est estimée à 102 000€ et un reste à charge de 55 000€ pour la commune, l'approche la plus appropriée reste celle d'un plan pluriannuel d'investissement pour doter les établissements scolaires des outils nécessaires tout en explorant l'ensemble des subventions et aides possibles.

Monsieur CORBEAUX intervient en rétorquant que la municipalité a su trouver 600 000 euros pour la « vidéo surveillance » alors qu'elle semble effrayée du coût des tablettes numériques.

Monsieur François-Xavier CADART rappelle les délais cités plus haut, à savoir 4 jours (entre le 26 mars et le 1^{er} avril)

Intervention de Monsieur Eric CORBEAUX

La loi de Transformation de la Fonction Publique adoptée par la majorité à l'Assemblée Nationale impose le principe d'une durée annuelle du travail des fonctionnaires de 1607 heures, au plus tard au 01 janvier de l'année 2022. Cette loi impactera le temps de travail des agents de la fonction publique. Monsieur Eric CORBEAUX souhaite connaître la position et les propositions de la municipalité de SECLIN à ce sujet.

Il évoque l'inquiétude des agents sur leurs conditions de travail (petits salaires, gel du point d'indice depuis plusieurs années, pénibilité des métiers, astreintes, amplitudes horaires, temps de déshabillage pour certains...) et souhaite défendre le statut de ces agents du service public. Certains acquis comme 1565 heures annuelles permettaient de compenser ces traitements. Il se demande si les heures supplémentaires prévues dans la loi seront rémunérées.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une mise en conformité avec la loi qui date de 2001. Il évoque la possibilité de dérogation fixée par la loi qui aurait pu être levée depuis 2001 (tout comme pour la journée de solidarité, effective depuis 2004). Il ajoute que la date butoir est désormais arrivée (conformément aux dispositions de la loi de 2019) et qu'il a engagé un dialogue social avec les représentants syndicaux à ce sujet. Il ne peut apporter des éléments de réponse qui sont aujourd'hui en construction. Les services sont donc intégrés dans la discussion pour définir les orientations, dans un climat apaisé. Il n'y a « pas de tension sociale à relever sur ce point ».

Monsieur Eric CORBEAUX estime que Monsieur le Maire n'a pas répondu à sa demande et qu'il ne s'agit pas d'un sujet hérité de la mandature précédente puisque la loi de transformation de la fonction publique a été promulguée le 6 août 2019. Il enchérit en appelant les maires à retrouver un esprit de résistance face aux lois imposées par le gouvernement.

Monsieur François-Xavier CADART ne souhaite pas rebondir sur les propos de Monsieur Eric CORBEAUX et estime qu'il a apporté les éléments de réponse nécessaires. La méthodologie a été déclinée, à savoir Ecouter, Arbitrer, Echanger avec le CTP puis présenter le projet au vote du conseil municipal.

SUJETS EPUISES. SEANCE DU 01 JUILLET 2021 TERMINEE